

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT MARITIME À PROPULSION  
VÉLIQUE - (N° 1502)

N° CD31

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Reid Arbelot, M. Nadeau et M. Castor

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
---